

L'ordre de citeaux : les moniales cisterciennes [suite et fin]

Autor(en): **Pittet, Romain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 1

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817718>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ORDRE DE CITEAUX

LES MONIALES CISTERCIENNES

par l'abbé ROMAIN PITTET,

Professeur d'histoire au Grand Séminaire.

(Suite et fin)

En 1454, le Chapitre général, considérant que depuis la fondation de l'Ordre on n'a jamais demandé aux couvents de femmes des contributions annuelles, blâme les percepteurs qui ont voulu en exiger et déclare que les moniales ne sont pas tenues à de pareilles prestations¹. Le grand schisme qui désola l'Eglise à la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e accentua encore la décadence des Ordres religieux d'hommes et de femmes. Au Chapitre général de 1394, à Cîteaux, on se plaint de ce que dans beaucoup de monastères de femmes les intentions des fondateurs et des bienfaiteurs ne sont pas remplies, ou à cause du manque de religieuses ou à cause du relâchement de la vie monastique. Ainsi, les messes fondées ne sont plus célébrées et l'office divin n'est plus récité. Au lieu de donner l'exemple de l'obéissance et de la piété, ces communautés sont un sujet de scandale. Aussi, voit-on le Chapitre général réunir certains couvents en décadence à d'autres plus fervents ou transporter des religieuses relâchées dans des maisons plus fidèles. Il est probable aussi que les Abbés cister-

¹ Martène IV, 1619.

ciens chargés du soin des communautés de moniales ne remplissaient pas toujours leurs devoirs. En effet, les Abbesses faisaient souvent appel, alors, à des moines mendiants pour le service divin. C'est une preuve de la négligence des cisterciens à leur égard. Au début du XV^e siècle, on se plaint de désordres particulièrement graves en Espagne, en Portugal et en Navarre¹. En 1395 déjà, la réforme de ces couvents avait été confiée à l'Abbé de Morimond qui ne paraît pas avoir remporté beaucoup de succès². On reproche aux moniales toutes sortes de désordres : dans leur costume, car elles sont plutôt déshabillées qu'habillées³ ; dans leur conduite, beaucoup passent leur temps dans les festins et les libations et se permettent d'autres choses déshonnêtes avec les gens du monde⁴. On a accepté dans les couvents beaucoup d'enfants illégitimes qui sont souvent un sujet de scandale pour la communauté et pour les gens du monde⁵. Enfin, en 1481, la situation est si grave que le Chapitre général constate avec tristesse que beaucoup de moniales n'ont plus de cistercien que le nom⁶. Des efforts nombreux furent faits pour remédier à cet état de choses déplorable ; il fallut attendre le Concile de Trente qui, par l'obligation de la clôture en particulier, amena un renouveau dans les monastères cisterciens de femmes. Des tentatives de réformes avaient été faites à partir du XVI^e siècle en particulier. Une partie des cisterciennes réformées s'affilièrent aux diverses congrégations qui se formèrent dans l'Ordre cistercien ; d'autres se constituèrent en congrégations ou en Ordres indépendants. En Espagne, Béatrix de Silva fonda, en 1489, l'Ordre de la Conception à Tolède ; ces moniales abandonnèrent la Règle cistercienne pour celle des Clarisses. En Espagne encore, des religieuses se groupèrent, en 1493, pour former la congrégation des Bernardines de la Récollecion, appelées aussi Bernardines

¹ Martène IV, 1547, 1564.

² Martène IV, 1529. ³ Idem 1560. ⁴ Idem 1578. ⁵ Idem 1625

⁶ Idem 1637.

déchaussées ou Récollettes. Elles eurent un certain succès. Marguerite de Polastron et sa fille fondèrent, en 1588, le premier monastère des Feuillantines, établies à Montequieu, près de Toulouse. Personne n'ignore la réforme introduite par l'Abbesse Angélique Arnaud dans les deux couvents de Port-Royal des Champs et de Port-Royal de Paris. On sait que ces religieuses, « pures comme des anges, orgueilleuses comme des démons » versèrent dans le jansénisme et que Port-Royal des Champs fut supprimé. Jeanne-Françoise de Courcelles de Poulan, Abbesse de Tart, rétablit, au début du XVII^e siècle, l'ancienne discipline dans sa communauté. Avec le secours de saint François de Sales, Louise-Blanche-Thérèse de Ballon fonda, en 1622, à Rumilly en Savoie, la congrégation des Bernardines réformées de la Providence. Enfin la réforme de la Trappe fut acceptée dans le monastère des Clairets, au diocèse de Chartres, du vivant même de l'Abbé de Rancé. A la Révolution française, les moniales eurent beaucoup à souffrir et durent quitter leurs monastères ; souvent, elles se réfugiaient dans un petit village pour continuer leur vie de prières et de pénitence, en attendant les jours meilleurs. Comme beaucoup de religieuses étaient sans abri, sans direction, sans règle et erraient dans le monde, un certain nombre d'entre elles se tournèrent vers Augustin de Lestrange, le sauveur des cisterciens, qui s'était installé à La Valsainte. L'intrépide Abbé résolut donc de réunir sous la Règle de son Ordre des femmes. Il avait fondé, au début de l'année 1796, un monastère d'hommes près de Sembrancher, dans le canton du Valais. Sur un terrain qui lui fut charitablement donné, il fit construire, à quelque distance du couvent d'hommes, un couvent de femmes auquel il donna le nom de « La Sainte-Volonté-de-Dieu ». La sœur de Dom Augustin entra en religion et, peu après, se présenta au noviciat la princesse Louise Adélaïde de Condé qui prit le nom de Sœur Marie-Joseph. Mais nous savons déjà que les cisterciens réformés ne jouirent pas longtemps en paix de l'asile que leur offrait la Suisse. Les

cisterciennes suivirent les religieux dans leurs pérégrinations à travers l'Europe pour aboutir en Russie d'où il fallut repartir en 1800. Une colonie alla s'établir en Angleterre et une autre s'installa à Darfeld en Westphalie. Quand les religieux rentrèrent à La Valsainte en 1803, les Sœurs s'arrêtèrent à Villarvolard d'abord puis descendirent à la Riedera. Elles quittèrent la Suisse lorsque les religieux purent regagner la France. A côté des cisterciennes de l'Étroite Observance, il existe aussi comme chez les cisterciens, celles de la Commune et de la Moyenne Observance.

La Suisse a vu s'élever sur son sol, un bon nombre de monastères cisterciens de femmes. — Malheureusement, beaucoup ont disparu aujourd'hui. Le premier en date est celui de Bellerive, près de Genève, fondé en 1150, par Girold, seigneur de Langin ; il sombra à la Réforme. Agnès de Gruyères, fille de Rodolphe IV, veuve de Rodolphe, coseigneur de Creysier en Savoie, est à l'origine du couvent de Bellevaux, situé dans la vallée de la Louve, un peu en amont de Lausanne. Elle acquit, le 30 décembre 1697, les terrains nécessaires à l'érection d'une communauté. Le couvent prit le nom de Vaux-Sainte-Marie qui persista jusqu'en 1380, mais il fut supplanté par celui de Bellevaux employé déjà dès 1304. L'évêque de Lausanne, Jean de Cossonay bénit le cimetière et posa la première pierre de l'église au mois de février 1271. Le pape Grégoire X confirma et augmenta les privilèges du couvent agrégé à l'Ordre de Cîteaux et dépendant de l'abbaye de Hautcrêt depuis 1288. Le 17 août 1430, le droit de visite fut transféré à l'abbaye de Montheron. Le nombre des religieuses fut toujours très restreint ; il atteignit rarement la dizaine. Le couvent fut sécularisé au moment de la Réforme ; il était alors fort pauvre. En 1536, son revenu annuel était de 5000 francs. Les cinq dernières religieuses vinrent habiter Lausanne. Grâce aux largesses de la famille de Vantéry, les cisterciennes s'établirent, le 12 avril 1629, à Saint-Maurice en Valais ; le 9 août 1634, elles se trans-

portaient à Monthey et le 10 mai 1634, elles entraient dans le château des d'Arbignon, à Collombey où elles se trouvent encore aujourd'hui. Dans le canton de Lucerne, le baron Rud. de Balm et Jak. de Fischbach fondèrent en 1274 le couvent de Ebersecken qui fut placé sous l'autorité de l'Abbé de St-Urbain. Supprimé le 5 mai 1594, il fut réuni à Rathausen fondé en 1245 et sécularisé en 1848. Les bâtiments furent rasés en 1618. Le Conseil de Bâle fermait, en 1534, le couvent de Engenthal, dû à la générosité des comtes de Hombourg; fondé en 1269, il dépendait de l'abbaye de Lucelle. Grâce aux nobles d'Eschenbach, un couvent de femmes prit naissance au bord de la Reuss. à l'endroit appelé Ste-Catherine, dans le canton de Lucerne. Le communauté fut transférée à Eschenbach en 1309. Les religieuses furent d'abord des Augustines; elles embrassèrent la Règle de Cîteaux le 24 février 1588. Dans le château de Feldbach (Thurgovie) cédé par les barons Walter et Ulrich de Altenklingen, des religieuses du Pont de Constance s'installèrent en 1253; cette maison disparut en 1848. Les largesses des deux comtes Hartmann de Kybourg faites en juillet 1246, permirent l'érection du couvent de Fraubrunnen, dans le canton de Berne. Les religieuses furent placées sous la dépendance de Lucelle. Le gouvernement de Berne sécularisa le couvent en 1528. A Frauenthal, dans le canton de Zoug, s'établirent aussi des cisterciennes. Les ressources nécessaires leur furent octroyées par Udalrich von Schnabeberg, son épouse Agnès von Eschenbach et Ludwig comte de Frobouurg. Fondé en 1231, le monastère fut incorporé à Cîteaux, en 1254. Le droit de visite échut à l'Abbé de Cappel. Comme l'abbaye de Cappel passa à la Réforme, le couvent de Frauenthal fut abandonné, puis réouvert en 1552. La fondation du couvent de Kalchrain, dans le canton de Thurgovie, est attribuée à deux seigneurs de Klingen qui vivaient au XIII^e siècle; toutefois, l'acte le plus ancien, daté de 1331, l'attribue à l'évêque Conrad de Freisingen; le couvent sombra en 1848. A l'origine du couvent de Magdenau, dans le canton de St-Gall, il y a

une donation faite en 1244, par Rodolphe Giel von Glattburg et son épouse Gertrude au béguinage de Brühl, près de St-Gall. Il disparut pour quelque temps, en 1528, au moment de la Réforme. Les cisterciennes y rentrèrent cependant en 1532 déjà. Le couvent eut beaucoup à souffrir pendant la guerre du Toggenbourg de 1712 et pendant la Révolution française. Dans le canton d'Argovie se trouvait le monastère d'Olsberg dont les origines sont inconnues. Il remonte probablement à la fin du XI^e siècle; mais ce n'est que vers 1180 que les religieuses y introduisirent la Règle de Cîteaux. L'Abbé de Lucelle en était le Père immédiat. Le couvent exista jusqu'en 1805, date à laquelle il fut supprimé. En 1525, le gouvernement de Zurich sécularisait à son tour le monastère de Selnau. Fondé en 1245, par des religieuses augustines, il se rattacha à l'Ordre de Cîteaux. Sur le territoire de Steinen, dans le canton de Schwytz, on peut visiter les ruines du couvent des cisterciennes d'Au, datant probablement de la fin du XIII^e siècle. En 1528, le gouvernement de Berne décrétait la suppression du monastère de Tetligen remontant vraisemblablement au XIII^e siècle. Dans le canton de Thurgovie, fut construit en 1249, le monastère de Tennikon; les fondateurs en furent Eberhard II et Eberhard III de Bichelsee. En 1257, l'abbaye de Cappel reçoit le droit de visite; en 1263, il est incorporé à Cîteaux. Le couvent passa à la Réforme, puis redevint catholique et finalement fut sécularisé en 1848. En 1250, le comte Rodolphe I^{er} de Rapperswyl fonda ou agrandit le couvent des cisterciennes de Oberbollingen; il lui donna des terres et le château de Wurmspach. En 1259, il reprit le château et trois pièces de terre parce que les religieuses avaient passé à l'Ordre des Prémontrés. Il remit ces terres aux religieuses du couvent de Marienberg, près de Kilchberg, qui adoptèrent la Règle de Cîteaux. Elles s'installèrent au château de Wurmspach et leur maison prit le nom de Mariazell. Faisons enfin une place à un couvent fribourgeois: la Maigrauge. A Fribourg, au milieu du XIII^e siècle, il n'existait pas encore de monastère de femmes.

En 1255, une jeune fille, du nom de Richenza, fonda, avec quelques compagnes, une communauté religieuse. Pour assurer son existence et son développement, cette jeune communauté devait rechercher l'appui d'un Ordre puissant auquel elle se rattacherait. L'Ordre de Cîteaux paraissait tout désigné et l'abbaye d'Hauterive toute proche pouvait servir aux moniales de Père Immédiat et de protecteur. Mais nous savons que le Chapitre de Cîteaux avait décidé, en 1220, de ne plus incorporer à l'Ordre des moniales. Richenza et ses compagnes durent, pour l'instant du moins, abandonner tout espoir de s'appuyer sur l'abbaye d'Hauterive et de devenir cisterciennes. Elles n'en conservèrent pas moins le pieux dessein de vivre ensemble et le curé de Tavel, Bourcard, les autorisa à s'installer dans sa paroisse. Elles choisirent la presqu'île de la Maigrage. « Elles suivirent la Règle de saint Benoît et, peut-être, quelques habitudes de Cîteaux; de là, au début, leur nom de filles de saint Benoît¹. »

¹ Castella, Histoire du Canton de Fribourg, p. 146.